

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 07/2025

OBJET :
Approbation du
compte administratif
2024 du budget des
eaux pluviales (M57)

Date de convocation :
25/03/2025

Nombre de délégués

En exercice : 13
Présents : 10
Procurations : 1
Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 31 mars à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Sébastien HUART, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS arrivé à 20h10, Bruno MACE, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD, et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Abel LEMBA DIYANGI, Éric MONTAGNIER qui donne pouvoir à Bruno MACE.

Secrétaire de séance : Sébastien HUART.

Le Président ayant quitté la séance afin que le Comité puisse procéder à l'adoption du compte administratif des eaux pluviales 2024, le vote du compte administratif se fait sous la présidence de Isabelle MEZIERES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024,

Vu la délibération n°06/2025 du 31 mars 2025 adoptant le compte de gestion 2024,

Vu Les articles L.2121-14 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Isabelle MEZIERES a été élue pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2024 du budget des eaux pluviales,

Considérant que les écritures comptables présentées, tant en dépenses qu'en recettes sont conformes aux écritures réalisées par le Trésorier principal du Syndicat sur l'exercice 2024,

Considérant la lecture du compte administratif du budget des eaux pluviales pour l'exercice 2024 dont la balance générale est la suivante :

Section d'exploitation

Résultat reporté 80 000,00 €
Dépenses 951 331,12 €
Recettes 1 774 644,06 €
Résultat de l'exercice 823 312,94 €

Soit un résultat de clôture de 903 312,94 €

Section d'investissement

Résultat reporté 592 798,79 €
Dépenses 1 268 352,01 €
Recettes 1 097 120,82 €
Résultat de l'exercice - 171 231,19 €

Soit un résultat de clôture de 421 567,60 €

.../...

Le Comité Syndical **adopte** à l'unanimité, le Compte Administratif 2024 des eaux pluviales.

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'original.

**Le Secrétaire de Séance,
Sébastien HUART**

**Le Président,
Pierre-Edouard EON**

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous- préfecture le : 09/04/2025
De sa publication le : 09/04/2025
Sur le site du SIAVOS.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/03/2025

Présenté par Le Président du comité syndical (1),

A Au siège du syndicat, le 31/03/2025

Délibéré par l'assemblée L'assemblée délibérante (2), réunie en session ordinaire

A Auvers-sur-Oise, le 31/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante L'assemblée délibérante (2),(3),

01 - Le Président - EON Pierre-Edouard		n'a pas voté
02 - La Vice-présidente - MEZIERES Isabelle		
03 - Le Vice-président - COURTOIS Jean-Pierre		
04 - Le Vice-président -BERNARD Dominique		
05 - Le Vice-président -MACE Bruno		
06 - titulaire - LEMBA DIYANGI Abel		
07 - titulaire - OBERTI Jean-Pierre		
08 - titulaire - MARCHAIS Hubert		
09 - titulaire -DOHY Alexandre		
10 - titulaire - FRANCOIS Jérôme		
11 - titulaire - MAGNE Nadège		
12 - titulaire - HUART Sébastien		
13 - titulaire - MONTAGNIER Eric		
14 - suppléant - MEZIERES Christophe		
15 - suppléant - LEBOURGEOIS Marc		
16 - suppléant - ROVIRA Martine		
17 - suppléant - RIO Bernard		
18 - suppléant - LEMAIRE Eric		
19 - suppléant - RENARD Patrice		

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

20 - suppléant - CHAMBERT Stéphane	
21 - suppléant - GONIDEC Laurent	
22 - suppléant - LAPLAIGE Estelle	
23 - suppléant - DAVENNE Thomas	
24 - suppléant - BELLENGER Claude	
25 - suppléant - LOPES Sandra	
26 - suppléant - MOURA-CASSIA Marion	

Certifié exécutoire par Le Président du comité syndical (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Auver-sur-Oise, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.